

pondante les échelles de salaire, à encourager les recommandations pour l'adoption de nouvelles méthodes en matière de bibliothèque publique régionale et le développement des activités extra-muros des bibliothèques, à collaborer avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne, par exemple, la distribution des publications du gouvernement et la participation à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Bibliothèques publiques.—Les bibliothèques publiques au Canada sont essentiellement des institutions urbaines. Dans les villes de plus de 10,000 âmes environ 92 p. 100 de la population jouit d'un certain service de bibliothèque, alors que dans les centres urbains plus petits la proportion est de 42 p. 100. Bien que 5 pour 100 seulement de la population rurale ait présentement un service de bibliothèque, l'intérêt manifesté à l'égard du service rural fourni par les bibliothèques régionales et ambulantes promet de modifier cette situation dans un avenir rapproché. Dans l'interprétation des statistiques provinciales des bibliothèques publiques, il faut se rappeler que les provinces où les ruraux prédominent, comme les Provinces maritimes et les provinces des Prairies, les bibliothèques urbaines ne peuvent desservir plus du tiers de la population, tandis que dans les provinces plus urbaines d'Ontario, de Québec et de Colombie-Britannique elles peuvent en desservir près de deux fois plus. D'autres genres de bibliothèques, dont les statistiques ne sont pas comprises avec celles des bibliothèques publiques, fournissent plus de lecture au public dans certaines provinces que dans d'autres. Par exemple, les bibliothèques paroissiales ou des églises sont passablement nombreuses et les bibliothèques commerciales sont aussi une importante source de lecture, particulièrement d'ouvrages d'imagination, mais il n'existe aucune statistique à leur sujet depuis le recensement de 1931. Il faut également tenir compte des bibliothèques privées et, comme il est impossible d'en faire le relevé, il faut considérer les statistiques des bibliothèques publiques comme un relevé d'un certain genre d'institutions plutôt qu'un relevé complet des bibliothèques accessibles au public. Les bibliothèques en 1945 peuvent être classées selon les unités suivantes de population, d'après les résultats du recensement de 1941.

1.—Répartition des bibliothèques publiques d'après l'unité de population, 1945

Unité de population	Cités et villes	Villes et villages	Centres ruraux ¹
	nomb.	nomb.	nomb.
Moins de 1,000.....	-	201	4
1,000-4,999.....	-	176	19
5,000-9,999.....	-	46	221
10,000-19,999.....	27	-	-
20,000-39,999.....	20	-	-
40,000-99,999.....	8	-	-
100,000 ou plus.....	13	-	-

¹ L'importance de l'unité est fondée sur le rapport annuel du ministère de l'Instruction publique de l'Ontario et de la Commission des bibliothèques de la Colombie-Britannique.

Ces groupes comprennent quelque 300 bibliothèques qui n'ont qu'un seul bibliothécaire et 100 autres qui sont entièrement ou presque entièrement tenues par des travailleurs bénévoles. Quelques-unes de ces dernières sont dirigées par des membres de congrégations religieuses et une plus forte proportion d'entre elles le sont par des membres d'organismes locaux.